



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/43

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal, dûment convoqué, réuni le Mardi 07 juillet 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18h30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Conseillers en exercice :

15

Quorum : 08

Conseillers présents : 11

Conseillers ayant pris part
au vote : 11

Date de convocation :

01/07/2026

Tous les membres étaient présents à l'exception de Marie-Louise PETITBON, excusée ; Emmanuelle LE STUM, excusée ; Agnès MARTIN, excusée et Cyrille LAGRANGE, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Aude BOURHIS

Objet – Subvention exceptionnelle – ASDJ et APEL de l'école Notre Dame de Toutes Grâces

Présentation : Romain LE BRUSQ

VU la délibération n°2025/48 portant sur les subventions aux associations pour l'année 2026 ;

Dans le cadre des 60 ans de l'Association des Diables du Juch (ASDJ), il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour participer à la prise en charge du solde du coût du feu d'artifices.

D'autre part, il est proposé de verser une subvention de 550 € à l'APEL ND de Toutes Grâces du Juch dans le cadre de l'organisation du Centenaire de l'école

Subventions aux projets exceptionnels 2026

	<u>Vote du conseil municipal 2025</u>	<u>Vote du conseil municipal 2025</u>
<u>Enveloppe Projets exceptionnels</u>	<u>1 000 €</u>	<u>2 500 €</u>
<i>Total attribué</i>	850 €	1 700 €
<i>Solde</i>	150 €	800 €
ASDJ : 60 ans	-	1 000 €
APEL : Centenaire	-	550 €
Concert de Gospel - Comité de jumelage	300 €	
Animation – Nuit des étoiles	150 €	150 €
Fête de la Soupe 2024 - Ulamir (D2025/31)	200 €	
Fenêtres qui parlent 2025 - Ulamir (D2025/31)	200 €	

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE BRUSQ, Adjoint, et en avoir délibéré

Le CONSEIL MUNICIPAL,

par : 10 voix pour - 1 abstention - 0 voix contre

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'ASDJ dans le cadre de l'organisation des 60 ans de l'association ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 550 € à l'APEL ND de Toutes Grâces du Juch dans le cadre de l'organisation du Centenaire de l'école ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que les crédits ont été prévus au budget 2026.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 20 juillet 2026



Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN